

ARRÊTÉ DAJI/2024/DS/N°044
Portant délégation de signature

à

Madame Véronique PALANCHÉ
Directrice
Centre Régional de Formation aux
Carrières des Bibliothèques (CRFCB) «
Médiamediterranée » (MEDIAM)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2023/07/18-10-CA relatif à la constitution du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) en service général de l'Université dénommé « Médiamediterranée » (MEDIAM)
- Vu** les Statuts du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) « Médiamediterranée » (MEDIAM) approuvés par le Conseil d'Administration en sa séance du 18 juillet 2023,

Considérant que la Directrice du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) « Médiamediterranée » (MEDIAM) est nommée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Président d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Véronique PALANCHÉ, Directrice du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) « Médiamediterranée » (MEDIAM)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant le CRFCB « Médiamediterranée » (MEDIAM), les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Véronique PALANCHÉ, Directrice du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) « Médiamediterranée » (MEDIAM) reçoit délégation de signature pour signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du MEDIAM incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du service du MEDIAM.
Elle atteste des engagements et du service fait.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes suivants :

- vérification et constatation de la réalité du service fait
- procès-verbaux d'installation des personnels,
- les conventions individuelles de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant),
- organisation du service des vacances.

Chapitre III Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux du Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) « Médiamediterranée » (MEDIAM), en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 2 février 2024

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 05 FEV. 2024
Transmis au Recteur le : 05 FEV. 2024